



## AVIS AUX CANDIDATS ADMIS EN 1<sup>ère</sup> ANNEE DU CYCLE DE TECHNICIEN SPECIALISE DE L'IFMERE D'OUIDA

**Année de formation : 2019/2020**

Les candidats admis sur **les listes principales et d'attente** du Cycle de Technicien Spécialisé de l'Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique d'Oujda (**IFMERE d'Oujda**) sont informés que les inscriptions se dérouleront comme suit :

<b>Listes principales</b>	Les 09 et 10 septembre 2019 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h à l'IFMERE d'Oujda
<b>Listes d'attente</b>	A communiquer ultérieurement <b>NB: Les candidats des listes d'attente seront convoqués en fonction des places disponibles et de l'ordre de mérite.</b>

Le calendrier de début des cours de la première année sera comme suit :

<b>Le lundi 16 septembre 2019 à 10h</b>	Accueil des stagiaires de 1 <sup>ère</sup> année par l'équipe administrative et pédagogique de l'IFMERE Oujda
<b>Le mardi 17 septembre 2019</b>	Début des cours

### **Le dossier d'inscription administrative comporte :**

- Fiche individuelle d'inscription en 1<sup>ère</sup> année, dûment complétée et signée par le stagiaire (téléchargeable depuis le site web de l'IFMERE)
- Original du baccalauréat
- 2 copies certifiées conformes du baccalauréat
- 2 copies légalisées de la CIN
- Reçu de versement en espèces des frais d'inscription sur le compte bancaire de l'IFMERE
- Règlement intérieur du stagiaire, dûment complété et légalisé par le stagiaire (téléchargeable depuis le site web de l'IFMERE)
- Fiche de demande d'admission à l'internat, dûment remplie et signée par le demandeur (téléchargeable depuis le site web de l'IFMERE)
- Certificat de résidence des parents récent
- 5 enveloppes timbrées portant le nom, le prénom et l'adresse du stagiaire. (adresse figurant dans le certificat de résidence)
- 4 photos d'identité récentes (format CIN)



### Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de l'ordre de **950 dirhams**.

Ces frais couvrent :

- L'assurance
- La blouse et les chaussures de sécurité
- Les frais administratifs

Ces frais (**950 dirhams**) doivent être versés en espèces sur le compte bancaire de l'IFMERE, dont les coordonnées sont les suivantes :

**Attijariwafa Bank**

**RIB : 007 780 0006949000000381 65**

**NB : Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**

### Frais d'hébergement à l'internat de l'IFMERE :

- Loyer : 750 dirhams par trimestre
- Caution : 600 dirhams
- Date d'accès à l'internat : A partir du **mardi 10 septembre 2019**